

Règlement Intérieur

Généralités

L'achat d'un billet d'entrée implique l'acceptation des termes du règlement intérieur de la salle de spectacle, disponible sur demande à l'entrée ou auprès de l'administration.

Toute personne ne respectant pas scrupuleusement ce règlement intérieur pourra se voir refuser l'accès ou s'en voir expulsé, sans pouvoir prétendre au remboursement de son billet.

Comme dans tout lieu public, une tenue correcte est exigée pour accéder à L'ASTRADA.

La direction de L'ASTRADA se réserve le droit de refuser l'entrée à toute personne ivre, violente ou sous l'emprise de tout produit illicite.

Il est strictement interdit d'introduire dans l'enceinte de la salle de spectacle des armes, des substances explosives, inflammables, volatiles, des bouteilles, des récipients, des objets tranchants et de manière générale tout objet dangereux. De la même façon, il est strictement interdit d'introduire dans la salle des signes ou banderoles, de nature politique, religieuse, idéologique ou publicitaire.

Les spectateurs s'engagent, expressément, à se soumettre à toute mesure de contrôle ou de vérification destinée à assurer la sécurité des personnes et des biens dans l'enceinte de L'ASTRADA. Dans ce cadre, une fouille des sacs et corporelle pourra être effectuée au point de contrôle à laquelle le client devra prêter son concours.

Tout contrevenant engage sa responsabilité et s'expose à des poursuites.

Conformément à la loi du 1er janvier 2008, il est interdit de fumer dans l'enceinte de la salle de spectacle.

Les spectateurs désireux de se rendre aux toilettes, situées au rez de chaussée, doivent impérativement présenter leur billet à leur retour dans la salle.

Retards

Les portes de la salle seront fermées dès le début du spectacle et le client retardataire ne sera placé qu'au début du deuxième tableau sans aucune garantie sur l'emplacement du siège mentionné sur son billet ceci dans le souci de ne pas perturber le bon déroulement du spectacle.

Dans la salle

Le spectateur ne devra se séparer de son billet qu'à la sortie de L'ASTRADA, ce dernier lui pouvant être réclamé à tout moment pendant la durée du spectacle. Il est interdit de changer de place à l'intérieur de la salle une fois le spectacle commencé, et d'occuper ainsi les places d'éventuels retardataires sans en avoir demandé l'autorisation.

Il est interdit de manger ou de boire à l'intérieur de la salle de L'ASTRADA, ou d'être porteur de boisson ou d'aliments.

Il est interdit de photographier, filmer ou d'enregistrer les spectacles. L'utilisation des téléphones portables (même en mode avion ou silencieux) est interdite dans la salle de spectacle.

Les spectateurs sont informés qu'en cas de captation ou de tournage d'un film, d'une retransmission de la manifestation, leur image est susceptible d'y figurer.

Toute personne ayant une attitude pouvant nuire au bon déroulement du spectacle et au confort du public sera immédiatement évacuée de la salle. Un membre du personnel de la salle se trouve à chaque étage pendant la durée du spectacle, et dans le hall dans la salle, et sera à votre disposition en cas de besoin.

Il est interdit de poser des objets (manteaux, vêtements, clés, programmes...) sur les rebords des balcons et galeries à l'intérieur de la salle, ou sur le bord de scène pour les spectateurs occupant le premier rang. L'ASTRADA décline toute responsabilité pour tout dommage pouvant concerner les effets, objets ou matériels apportés dans la salle par le spectateur et qui n'auraient pas été déposés au vestiaire.

Il est interdit de monter sur le plateau avant, pendant et après la représentation. L'accès aux coulisses et loges des comédiens ne se fait que sur invitation. Les personnes désirant se procurer un autographe devront patienter à l'extérieur de la salle.

Le dépôt au vestiaire des objets volumineux, des sacs (autres que les sacs à main), des casques de motocyclistes, des parapluies est obligatoire.

Le spectateur est responsable de tout dommage, direct ou indirect, qu'il pourrait causer à l'occasion de sa présence au sein de la salle de L'ASTRADA et devra en répondre, tant au plan civil que pénal.

Toute contestation, de quelque nature que ce soit, entrant dans le champ contractuel lié à la délivrance du billet devra être formulée nécessairement par écrit au plus tard 48 heures avant la date de la manifestation.

Des escaliers de secours sont à la disposition du public afin que l'évacuation se fasse plus rapidement, du côté droit de la salle, nous invitons les personnes à repérer dès leur arrivée dans la salle les blocs lumineux de secours ainsi que la signalétique d'urgence affichée à plusieurs endroits dans la salle de spectacle.

L'ASTRADA se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis la durée du spectacle, la distribution ou les horaires. Si le spectacle venait à être interrompu au-delà de sa première moitié aucun échange ou remboursement ne sera proposé.

Conformément à l'article 27 de la loi N° 78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les clients disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, relatif aux données les concernant.

La Directrice,
Chantal ATLANI

